



ATELIER CULTURE 21 PLUS

Séguéou, 12 et 19 septembre 2024
14:30 (GMT)
En ligne et présentiel

INTRODUCTION

La Commission culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est une plateforme mondiale de villes, d'organisations et de réseaux pour apprendre, coopérer et promouvoir des politiques et des programmes sur le rôle de la culture dans le développement durable.

La commission Culture travaille sur la base de plusieurs documents fondateurs : l'Agenda 21 de la culture (2004) ; la déclaration politique La culture est le quatrième pilier du développement durable (2010) ; Culture 21 : Actions (2015) ; et la Charte de Rome (2020). Par ailleurs, la commission Culture propose plusieurs programmes visant à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles : Villes Leaders, Villes Pilotes, Culture 21 Lab, et les Sept Clefs.

CULTURE 21: PLUS

Afin de continuer à se mettre à jour et à être à l'avant-garde des politiques culturelles locales, la Commission culture travaille à l'adoption, en 2025, d'un nouvel outil : Culture 21 Plus, une version actualisée des documents-cadres.

Culture 21 Plus constitue la feuille de route pour l'élaboration des politiques culturelles locales des années à venir, renouvelant ainsi les programmes d'apprentissage et de renforcement des capacités offerts par CGLU aux villes et aux gouvernements locaux et régionaux du monde entier. Il répond également à la nécessité de déployer, avec des actions concrètes basées sur les soins et les droits, le mandat politique actuel de CGLU : le « Pacte pour l'avenir de l'humanité, pour les personnes, pour la planète, et pour le gouvernement », adopté en octobre 2022 lors du Congrès mondial de CGLU à Daejeon.

L'outil propose un cadre avec une série de champs d'actions qui explorent les liens entre la culture, les droits culturels et les autres secteurs de l'action locale pour positionner la culture comme un moteur de citoyenneté et de développement durable d'un territoire. Ce cadre est basé sur les expériences développées lors de la mise en œuvre de Culture 21 : Actions depuis 2015, et prend également en compte les changements qui sont intervenus depuis dans les contextes locaux et mondiaux.

La Commission culture de CGLU a présenté une première ébauche de Culture 21 Plus le 29 novembre 2023, dans le cadre du Sommet de Dublin. Cette ébauche est avant tout une première proposition pour entamer une réflexion collective, ouvrir des débats au sein des villes qui composent la Commission culture et construire ce nouveau document de façon participative. Pour ce faire, il est proposé d'expérimenter cet outil de façon pionnière avec les villes qui le souhaitent afin de recueillir leurs apports, propositions et observations, et ainsi améliorer ce projet à partir de la connaissance locale et des expériences spécifiques des territoires.

Le processus d'élaboration de Culture 21 Plus a débuté en 2023, avec la participation des villes de Jinju, Mexico, Lisbonne, Elefsina, Esch-sur-Alzette et Puebla.

LA VILLE DE SÉGOU

Aujourd'hui, la ville de Ségou rejoint ce groupe de villes pionnières qui testent l'outil Culture 21 Plus.

En effet, prestigieuse capitale de l'ancien royaume bambara au cœur de l'Afrique de l'Ouest, sur les bords du fleuve Niger, Ségou est une ville de près de 133 501 habitants, présentant les atouts d'une région importante et structurée. Située à 240 km au nord-est de Bamako, Ségou est la quatrième région du Mali et la ville constitue la capitale régionale avec 15 quartiers. Le programme **Ségou ville Créative** est une initiative de la Fondation Festival sur le Niger en partenariat avec la Mairie de Ségou dans un cadre de partenariat public privé. Il a été lancé en 2015 en marge de la 11ème édition du Festival sur le Niger à Ségou et a doté la ville d'une **Politique Culturelle** assortie d'un **programme de développement culturel durable (PDCD)** avec sept projets pilotes qui ont connu un début de mise en œuvre. La vision du Programme est de faire de l'héritage culturel de Ségou et de la créativité artistique, des piliers de développement humain durable, de l'économie locale et du bien-être des populations d'ici 2030.

Les objectifs spécifiques de cette politique sont de promouvoir les différentes identités culturelles, ainsi que la création artistique et culturelle locale de la ville de Ségou en plaçant l'art et la culture au centre du développement local ; de soutenir les professionnel·le·s de la culture (créateur·trice·s, artistes et acteurs culturels de la ville) et améliorer leurs conditions de travail ; d'assurer la vigueur des industries culturelles en élaborant des stratégies qui encouragent la participation des citoyen·ne·s aux arts et à la culture ; renforcer l'éducation, la formation et la sensibilisation aux arts et à la culture et promouvoir durablement le tourisme culturel local dans les milieux scolaires et universitaires.

Le projet met l'accent sur les acteurs culturels et les artistes en général et il s'adresse spécifiquement aux jeunes, aux femmes, aux personnes à mobilité réduite, aux communautés locales, à la société civile et aux populations locales.

Cette démarche a permis le lancement de sept (07) projets pilotes depuis 2019, actuellement en cours de mise en œuvre, notamment : le projet Maaya & Citoyenneté, un projet d'éducation qui consiste à éduquer les enfants et les jeunes (non) scolarisés, toute en s'inspirant des valeurs culturelles maliennes (Maaya); un projet d'appui au système d'information et de marketing de Ségou (PASIMS) ; le projet de professionnalisation et de renforcement de capacités des artistes et acteurs culturels ; le projet de valorisation du pagne tissé de Ségou ; le projet de valorisation du patrimoine bâti et de la gastronomie locale ; le projet de promotion d'art contemporain et de la musique (Ségou'Art-Festival sur le Niger).

STRUCTURE DE CULTURE 21 PLUS

L'ébauche initiale de Culture 21 Plus, élaborée en 2023, propose 6 blocs, 30 champs d'actions et près de 200 actions, qui cherchent à appréhender de façon exhaustive les liens entre la culture, la citoyenneté et le développement durable.

Cet outil permet deux utilisations possibles : (1) la réalisation d'une auto-évaluation concernant l'état des politiques culturelles sur un territoire ; (2) l'élaboration de stratégies culturelles locales basées sur les droits culturels et la durabilité.

Cette première ébauche de Culture 21 Plus est une proposition initiale qui fera l'objet d'un processus d'expérimentation, de débat et de co-création avec les villes du réseau ; il est donc attendu que cet outil évolue et soit amélioré en permanence jusqu'à son adoption en 2025. Les contributions des participant·e·s à l'atelier alimenteront le processus de consultation en cours et serviront à construire la version finale du document.

Culture 21 Plus se compose de 6 blocs - Droits, Communautés, Prospérité, Territoires, Nature et Gouvernance - et de 30 champs d'actions. Chaque champ d'actions comprend une liste d'objectifs spécifiques (près de 200 au total) qui guident en détail l'action des gouvernements locaux. Toutes ces catégories sont réparties selon les trois pierres angulaires du « Pacte pour l'avenir : Personnes, Planète, Gouvernement » :

- Le **bloc 1 « Droits »** traite des droits culturels et de la vitalité des écosystèmes artistiques, avec comme éléments clés les concepts de biens communs et de cogestion des services publics dans le secteur culturel ;
- Le **bloc 2 « Communautés »** se concentre principalement sur les liens entre la culture et les questions sociales, telles que l'inclusion, la santé, l'éducation, l'égalité des genres et la paix, en tenant compte des connaissances traditionnelles et des groupes vulnérables et fragiles ;
- Le **bloc 3 « Prospérité »** se concentre sur les liens entre la culture et l'économie, le travail décent, le tourisme et la technologie, en intégrant des concepts tels que la gentrification ;
- Le **bloc 4 « Territoires »** traite de l'aménagement culturel du territoire, avec notamment le patrimoine culturel, l'art public, l'architecture, le design urbain et des approches telles que les récits décoloniaux dans l'analyse de l'espace public ;
- Le **bloc 5 « Nature »** aborde les liens entre la culture et les questions environnementales, notamment avec le patrimoine naturel et les paysages, la biodiversité, le changement climatique, la transition écologique, mais aussi l'alimentation et la gastronomie, qui sont quelques-uns de ses principaux éléments ;
- Le **bloc 6 « Gouvernance »** examine le cœur des politiques culturelles et les mécanismes participatifs, y compris la communication pour améliorer l'efficacité, la transparence et la confiance.

LES 30 CHAMPS D'ACTION ET LE PACTE DE CGLU POUR L'AVENIR DE L'HUMANITÉ

gouvernement

DROITS

1. Droits culturels
2. Culture et création
3. Écosystème culturel et créatif
4. Expressions culturelles citoyennes, culture de proximité et biens communs
5. Services publics culturels
6. Infrastructures et espaces culturels
7. Savoirs et information

COMMUNAUTÉS

8. Culture, inclusion et cohésion sociale, pauvreté et inégalités
9. Culture, santé et bien-être
10. Culture et éducation
11. Culture, égalité des genres et diversité sexuelle
12. Culture, paix, sécurité et vivre-ensemble

personnes

personnes

PROSPÉRITÉ

13. Économie culturelle et développement local
14. Industries culturelles et créatives, emploi et moyens d'existence
15. Travail décent et conditions économiques et sociales des artistes et des professionnel-le-s de la culture
16. Culture et tourisme durable
17. Culture, numérisation et technologie

TERRITOIRES

18. Culture, urbanisme et aménagement du territoire
19. Culture et espaces publics
20. Patrimoine culturel

planète

planète

NATURE

21. Culture, paysages, espaces et patrimoines naturels
22. Culture, agriculture, alimentation et gastronomie
23. Culture et transition écologique et sociale
24. Culture et changement climatique

GOUVERNANCE

25. Stratégies et politiques culturelles
26. Système de gestion publique de la culture
27. Participation citoyenne
28. Mécanismes de gouvernance et de coopération
29. Coopération internationale
30. Communication

gouvernement

PROGRAMME

L'atelier Culture 21 Plus se déroulera en ligne en deux sessions de 2h30 (5h au total). Dans ces deux sessions, les mêmes participant·e·s sont réuni·e·s pour assurer une continuité dans la réflexion ; chaque session étant séparée de 1 semaine pour rendre le processus plus convivial et dynamique pour les participant·e·s.

SESSION 1 : ETAT DE SITUATION LOCALE AVEC CULTURE 21 PLUS

12 septembre 2024 - atelier en ligne et présentiel de 2h30

Cette session permettra de présenter l'outil Culture 21 Plus aux participant·e·s et de dresser un état de situation des programmes, actions et politiques locales qui existent sur le territoire de Ségou dans la perspective des droits culturels et du développement durable. Le résultat final de cette session est un bref rapport qui représente les programmes, actions et politiques existantes à Ségou pour chaque bloc et champs d'actions de Culture 21 Plus, constituant une « photo » de l'état des lieux du territoire.

1. INTRODUCTION (30 MIN)

- Mots de bienvenue ;
- Présentation des objectifs de l'atelier ;
- Présentation de CGLU, de l'Agenda 21 de la culture et de la relation entre culture, droits culturels et développement durable ;
- Activité brise-glace.

2. ÉTAT DE SITUATION (1H45)

- Présentation de Culture 21 Plus ;
- Questions, réponses et échanges
- Travail en petits groupes pour identifier les programmes/actions structurants existants sur le territoire pour chaque champ d'actions.

3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET CLÔTURE (15 MIN)

- Identification des blocs et des champs d'actions ayant les plus de programmes/actions identifiés et qui pourraient constituer des forces locales ;
- Identification des blocs et des champs d'actions ayant le moins de programmes/actions identifiés et qui pourraient constituer des faiblesses locales ;
- Clôture et remerciements.

SESSION 2 : ÉLABORER DES ACTIONS LOCALES AVEC CULTURE 21 PLUS

19 septembre 2024 - atelier en ligne et présentiel de 2h30

Cette session permettra d'élaborer ou d'améliorer des politiques, des programmes ou des actions culturelles locales concrètes dans la perspective des droits culturels et du développement durable. Le résultat final de cette session consiste en un bref rapport, accompagné d'un diagramme qui identifie les domaines prioritaires de Culture 21 Plus sur lesquels travailler localement et d'une série de propositions culturelles claires, concrètes et applicables, axées de manière transversale sur la résolution des besoins locaux.

1. INTRODUCTION (15 MIN)

- Mots de bienvenue ;
- Présentation des objectifs de l'atelier ;
- Présentation des résultats du module 1 ;
- Activité brise-glace.

2. DÉFINITION DES BESOINS LOCAUX DU TERRITOIRE (50 MIN)

- Définition en groupe des principaux défis et problématiques du territoire de façon transversale (culturel, social, urbain, environnemental, économique, etc.) afin de déterminer un état des lieux global qui permettra d'identifier les champs d'actions prioritaires de Culture 21 Plus en fonction du contexte local.

3. TRAVAILLER LOCALEMENT AVEC CULTURE 21 PLUS (1H05)

- Priorisation des champs d'actions de Culture 21 Plus en fonction des besoins locaux ;
- Élaboration de propositions d'actions culturelles concrètes basées sur Culture 21 Plus pour répondre aux défis locaux identifiés.

4. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET CLÔTURE (15 MIN)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Daffé, Kéba, Conseiller technique Ségou ville Créative
keba@ikamsegou.com

Cités et Gouvernements Locaux Unis

Commission culture de CGLU

culture@uclg.org

www.agenda21culture.net